

Administration • e-facturation en vue

La simplification suit son cours

La simplification administrative et son corollaire, l'e-gouvernement, poursuivent leur petit bonhomme de chemin.

C'est en tout cas un Alain Zenner satisfait qui dresse le bilan des derniers progrès réalisés en la matière. Le commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales a d'ailleurs souligné, au cours d'une rencontre organisée par Isabel (qui gère un réseau sécurisé de transactions électroniques), que les avancées dans ce domaine étaient avant tout le fruit d'une collaboration entre secteurs public et privé.

Il en va ainsi du projet de facturation électronique.

Une directive européenne en prévoit l'application pour janvier 2004. Chez nous, un groupe de travail mixte planche sur l'adaptation de la directive en droit belge depuis le 27 mars dernier. Elle sera d'application pour début 2003. «Il reste encore quelques points à régler au niveau de la sécurisation du système», déclare Alain Zenner. Une proposition serait toutefois déjà sur la table du ministre Didier Reynders.

Les notaires auront également droit à leur part de simplification, et ce dès la mi-2003. Ils pourront prendre contact avec les receveurs de la TVA et des contributions via e-mail afin de s'assurer que les vendeurs de biens immobiliers ne sont pas débiteurs de l'Etat. La mise en place d'une infrastructure définitive prend un peu de retard, reconnaît-on auprès du commissaire, mais un système provisoire sera mis en place et les notaires pourront effectivement travailler via la voie électronique dès juin prochain, assure-t-on.

Autre gros morceau intéressant directement la vie des entreprises, les déclarations électroniques de TVA: Edivat (déclarations électroniques pour les professionnels) et Intervat (déclaration via internet pour les entreprises).

Depuis le lancement d'Edivat en octobre 2001, un peu plus de 15.200 déclarations de TVA ont été reçues via ce canal pour près de 9.000 via Intervat lancé en janvier dernier. Au total, l'administration de la TVA reçoit quelque 2,8 millions de déclarations par an.

Les résultats des deux initiatives restent encore modestes, reconnaît Alain Zenner, «mais il faut se rendre compte que l'on en est à une année

d'existence environ», tempère-t-il, soulignant entre autres le besoin d'un temps d'adaptation et d'acceptation nécessaire. Le nombre des déclarations est d'ailleurs en croissance d'un mois sur l'autre. Il devrait dépasser les 4.000 pour Edivat ce mois-ci. En outre, 17 bureaux utilisent le système Edivat à l'heure actuelle et une trentaine d'autres sont actuellement en phase de test.

Philippe Dubois, administrateur délégué d'Isabel, rappelle pour sa part que 6 ans auront été nécessaires à son organisme pour réunir une communauté de 45.000 entreprises clientes. Il ajoute que c'est également aux éditeurs de logiciels comptables d'inclure les modules requis dans leurs produits pour permettre les déclarations d'eTVA.

Isabel propose des services de paiements sécurisés, de déclarations d'eTVA, de Dimona (déclarations d'embauche), mais est également agréé comme plate-forme d'échange de factures électroniques. Isabel envoie à plus de 150 clients des factures électroniques et d'ici la fin de l'année, 5 à 10 projets de gros volumes d'échanges, initiés par des clients, devraient voir le jour.

J-F. B.